

Règlement communal - Rambrouch

Modification du prix de vente des repas sur roues.

En séance du 21 septembre 2016 le conseil communal de Rambrouch a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le prix de vente des repas sur roues.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 14 novembre 2016 et publiée en due forme.

